



La politique d'inscription des écoles apporte plus de transparence et d'équité



Communiqué de presse pour une diffusion immédiate

4/01/2018

Port-Vila,

La politique d'inscription des autorités de l'éducation et des écoles a été approuvée par l'hon. Jean Pierre Nirua, Ministre de l'éducation et de la formation.

Datée septembre 2017, le ministère de l'Éducation et de la Formation (MoET) a établi une politique d'inscription scolaire qui servira de guide pour le traitement des demandes d'inscription des écoles.

L'objectif principal de cette politique est de fournir des lignes directrices pour les communautés, les autorités éducatives, y compris le gouvernement à suivre, assurant l'équité par la transparence de la demande des inscriptions des écoles et la prise de décision.

En vertu de la partie 3 et de la partie 4 de la loi n ° 9 de 2014 sur l'éducation, il est clairement indiqué que pour qu'une école fonctionne, elle doit être déclarée comme étant « enregistrée pour offrir ». Cela signifie que l'école a rempli les exigences requises pour être effectivement enregistrée et reconnue.

L'hon. M. Jean Pierre Nirua, a déclaré que « le ministère est responsable de l'établissement et du suivi des normes d'éducation pour tous les enfants au Vanuatu ».

Aussi, il a ajouté que « tous les acteurs de l'éducation sont tenus de reconnaître le rôle du ministère dans l'établissement des normes attendues, l'administration et, si nécessaire, l'application de critères procéduraux pour les atteindre ».

La Direction des politiques et de la planification est responsable de traiter toutes les demandes des écoles et, par la mise en œuvre de cette politique d'inscription des écoles, le MoET a la stratégie pour le plan de rationalisation des écoles à venir. Lors de l'élaboration du plan de rationalisation des écoles, la politique d'inscription à l'école est donc une composante majeure.

A partir d'aujourd'hui, les demandes d'inscription du nombre de 31 encore à traiter, depuis 2015, seront désormais prises en compte.

Si vous avez d'autres questions concernant cette politique, n'hésitez pas à contacter la Direction de la planification des politiques du MoET au 33500 (poste 4453 ou 4431), visiter le site <https://moet.gov.vu/> ou par mail mboesel@vanuatu.gov.vu.